

vol, une certaine quantité de marchandises que le dit Joseph Bourque avient sauvées d'un vaisseau naufragé, le steamer *United States*, et qui lui avaient été adjugées pour sa part de sauvetage par l'officier de douane du port d'Amherst, et en outre, des vêtements d'hommes et de femmes appartenant à sa famille, et d'autres effets valant en tout environ deux cents piastres. Malheureusement, il n'avait pu encore découvrir à qu'elle goëlette appartenait les voleurs.

Après avoir pris sa déposition, je fis lever l'ancre aussitôt, et nous nous mîmes à la poursuite des goëlettes qui avaient passé la nuit précédente sous le Cap aux Meules, et dont nous voyons plusieurs sous voile sortant de la Baie de Plaisance.

J'arrêtai et visitai les goëlettes *Stacy*, *St. Lawrence*, *Village-Belle*, et *Sarah* et *Julia*. Cette dernière était encore au mouillage, et comme on soupçonnait plusieurs de ses hommes d'avoir fait partie de la bande de voleurs, je la retins jusqu'au lendemain. Je fis faire une perquisition vigoureuse dans la cale et les chambres, mais sans résultat; et M. Bourque et son fils, que j'avais fait venir à bord et qui examinèrent tous les hommes de l'équipage, les uns après les autres, ne purent reconnaître aucun d'eux comme étant de ceux qui avaient été voler chez eux la nuit précédente.

De plus, le capitaine m'apprenait qu'il n'avait eu aucune connaissance du vol en question; cependant, il m'apprit que deux goëlettes, dont il ne savait pas les noms, et mouillées la veille, comme lui, au Cap aux Meules, avaient appareillé dès le petit jour, et avaient enfilé à toutes voiles du côté de l'île du Cap Breton, à la faveur d'une jolie brise de vent d'ouest-nord-ouest. Mais on ne les voyait plus depuis plusieurs heures. J'allai ensuite au Havre aux Maisons pour tâcher de recueillir des informations plus précises, si ce n'était possible, au sujet du vol. Tout ce que je pus savoir, c'est que deux petites goëlettes étaient parties le lendemain du vol du Cap aux Meules, entre quatre à cinq heures du matin, et qu'elles avaient bien vite disparu du côté de l'île du Cap Breton. C'était évidemment ces goëlettes que l'on devait soupçonner du vol; mais on ne savait pas leur nom, et on ignorait le lieu où elles allaient. Pendant tout le temps de mon séjour aux Iles de la Madeleine, je fis de toute espèce de recherches pour tâcher de me mettre sur la piste des voleurs, mais sans résultats aucuns.

Le 7, j'eus à m'occuper de deux poursuites de Alexandre Cormier, écuyer, contre deux habitants de l'île, accusés d'avoir troublé et dérangé une assemblée du conseil municipal des îles. Le 12 et le 13, j'entendis plusieurs témoins dans les deux affaires, et, comme je fus obligé de partir pour Percé le 14, l'audition des témoins qui restaient fut remise à ma prochaine visite aux Iles de la Madeleine.

En conformité d'instructions reçues du bureau de l'agriculture et des statistiques, et en ma qualité de commissaire pour le recensement des Iles de la Madeleine et du Labrador, je nommai des recenseurs pour recueillir les noms dans les différentes îles et pour prendre tous les autres renseignements nécessaires, et je fus moi-même obligé de transporter dans les îles les plus éloignées du groupe un de mes recenseurs.

Et, dans le but de faire un recensement exact et complet, je me rendis moi-même aux différents villages, et j'invitai les habitants à répondre à toutes les questions qui leur seraient faites par les recenseurs, et à donner tous les renseignements qu'on leur demanderait, et j'eus beaucoup à me louer du zèle et de l'activité déployés par les personnes que j'employai au recensement des Iles de la Madeleine. Car, outre les renseignements ordinaires et statistiques dont ils remplirent les colonnes des feuilles de blanc que je leur avais fournies, ils me remplirent d'autres colonnes, indiquant le nombre des bâtiments et des bateaux de pêche possédés dans les îles, le nombre des ustensiles de pêche, la quantité des différentes espèces de poissons capturés en 1860, etc. Ces renseignements étaient d'autant plus nécessaires que, jusqu'à présent, les seuls que nous eussions sur ces matières nous étaient fournis par les rapports de la douane, qui, toutefois, ne rentrait dans ses livres que la quantité de poisson exportée des Iles de la Madeleine, sans s'occuper de milliers de quintaux de poisson consommés par les habitants eux-mêmes. Cependant, j'avais pris toutes les mesures possibles pour mettre en force les règlements de pêche qui s'appliquent aux pêcheries de la baie de Plaisance, et jusqu'à un certain point j'avais réussi.

Un certain nombre de rets placés en contravention à la loi, lors de mon arrivée, avaient été tirés de l'eau et tendus plus loin dans les endroits permis, mais il en restait encore plusieurs dans cette partie des eaux de la baie qui, en vertu des règlements, devait rester libre et ouverte; et il était très difficile, sinon impossible, de connaître les propriétaires de ces filets. Alors, j'eus recours aux moyens permis par la loi, c'est-à-dire que je les fis enlever